

Schéma départemental pour une politique sportive concertée en Ariège

2023 – 2028



Sommaire

- **Introduction : le sport Ariégeois** page 3
- **09 points clés du sport en Ariège** page 4
- **Orientations 2023 – 2028** page 5
- **Bilan et évaluations du schéma 2023 – 2028** page 16

INTRODUCTION

Le sport Ariégeois

C'est environ 38 000 licenciés pour 600 clubs sportifs, 46 comités sportifs départementaux, soit 38 familles d'activités physiques et sportives praticables.

Le sport est un secteur important de la vie sociale et économique du département, notamment les sports de pleine nature pour lesquels l'environnement et le paysage sont parfaitement adaptés.

En 2012, le Conseil général s'est saisi de la question du sport en mandatant un cabinet d'étude qui a montré tout l'intérêt du sport dans l'éducation, la formation, le développement de la vie sociale et citoyenne sur le territoire rural que représente l'Ariège.

Le schéma départemental des politiques sportives signé le 5 décembre 2017 par les partenaires institutionnels (SDJES, Conseil départemental) et associatifs représentés par le CDOS est arrivé à son terme le 31 décembre 2021. Une méthodologie de bilan basée sur l'évaluation des orientations et des objectifs tels que définis dans le document « schéma » a été menée. La restitution des travaux des comités techniques sport a conduit à une révision du Schéma Départemental pour une politique sportive concertée. Réunis au sein du comité de pilotage sport, les partenaires se sont engagés dans le développement d'une politique sportive départementale concertée de qualité notamment, en faveur des publics enfance-jeunesse et des personnes en situation de handicap.

Les éléments présentés dans ce nouveau schéma sont le fruit d'une large concertation avec les acteurs du sport ariégeois dans le cadre d'une évaluation préalable.

Les partenaires ont donc l'ambition de prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels les acteurs du sport sont maintenant confrontés.

Bien au-delà de la seule compétition et du haut niveau, le sport est devenu un enjeu sociétal majeur et transversal. Ses activités contribuent à l'éducation, à la culture, à l'inclusion, à la santé et à l'attractivité de notre territoire. Ce schéma affiche la volonté de consolider ces rôles joués par le sport et les pratiques sportives, tout en intégrant les réalités nouvelles qui sont apparues dans le monde du sport au cours des dernières années. Il s'agit aussi de réaffirmer le soutien aux acteurs du sport qui jouent un rôle essentiel et participent à la vie et au développement touristique, économique et social de l'Ariège.

Afin d'inscrire cette volonté dans une démarche participative de concertation des différents acteurs du mouvement sportif, le Département propose de faire converger les énergies des acteurs du monde sportif, mais aussi du monde économique ou social, avec les collectivités, dans le but de fédérer les ariégeois (es) autour des valeurs du sport.

Enfin, la temporalité de la mise en œuvre du nouveau schéma a été pensée pour rentrer en cohérence avec les prochaines grandes échéances du monde du sport et permettra de donner des perspectives au monde sportif en proposant des échéances marquantes et hautement symboliques.

09 points clés du sport en Ariège

- **38 000 licenciés en clubs** (sachant qu'un pratiquant peut posséder plusieurs licences)
Dont **36%** de licences féminines en clubs (37% au niveau National en 2022)
- **600 clubs**
- **46 comités départementaux**
- **38 Activités Physiques et Sportives (APS) praticables**
- **900 équipements tout type confondu (hors sports de nature)**
Et **850 sites et espaces de sports de nature**
- **29 sportifs inscrits sur les listes ministérielles en 2023 (26 en 2022)**
- **1 structure associée au Projet de Performance Fédérale (centre école de parachutisme de Pamiers).**
- **2 centres de préparation aux JOP Paris 2024 (CPJ)**
- **4 Maisons sports santé**

Orientations 2023-2028

Le présent schéma est une traduction opérationnelle des objectifs fixés par la Charte.

- **Le sport comme outil de développement** p. 6/16
 - Promouvoir le potentiel des sports de nature
 - Promouvoir le potentiel du tourisme sportif

- **Le sport pour tous et partout** p. 8/16
 - Rendre accessible le sport ariégeois
 - Appréhender la dimension citoyenne du sport
 - Encourager les actions « sport-santé » et « bien-être »

- **Les équipements sportifs** p. 11/16
 - Identifier l'offre actuelle... pour préparer demain

- **Le monde sportif** p. 12/16
 - Encadrer et valoriser les bénévoles pour les accompagner
 - Aider à la montée en compétences et à la qualification du sport ariégeois, des bénévoles et des professionnels
 - Encourager et valoriser la performance sportive en Ariège

GLOSSAIRE

- **ARP** : Acteur Ressource Potentielle
- **PSP** : Projet Sportif Pluriannuel
- **CRIB** : Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles
- **SDJES** : Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports
- **UNSS** : Union Nationale du Sport Scolaire
- **USEP** : Union Sportive de l'Enseignement du 1^{er} degré

NB : Les actions appelant une participation financière des signataires sont conditionnées aux orientations et aux crédits mobilisables.

A- Le sport comme outil de développement

Deux orientations :

Orientation 1 : « Promouvoir le potentiel des sports de nature »

Préambule : Les sports de nature regroupent des activités dont les pratiques sont très variées et accessibles à un public très large, du pratiquant occasionnel au compétiteur assidu. Si les fédérations délégataires organisent la pratique des disciplines pour le haut niveau autant que pour le plus grand nombre, on constate que les sports de nature peuvent s'exercer, de manière significative, en dehors d'un cadre associatif sportif tout au long de l'année.

Objectif n°1 : Soutenir le développement maîtrisé et concerté des sports de nature

Actions :

- Soutenir les clubs et comités départementaux œuvrant dans les sports de pleine nature (stages sportifs, stages APPN, événements, etc.) (ARP : Conseil Départemental).
- Promouvoir le tourisme sportif en concertation avec le mouvement sportif et en lien avec les politiques touristiques, notamment avec l'Agence de développement touristique (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète 1 - 2023-2024 : conception et diffusion d'un document de promotion à rayonnement régional et national pour valoriser le tourisme sportif via l'ADT.
- Proposer au mouvement sportif ariégeois de se rapprocher de l'Agence de Développement Touristique pour toute organisation de stages (ARP : Conseil Départemental et CDOS).
Action concrète 2 - 2023-2024 : organisation d'un « Speed Dating 09 » entre offres et demandes.
Action concrète 3 - 2023-2024 : Inciter à la pratique des sports d'hiver auprès des collégiens. 100% des collégiens doivent pouvoir accéder à l'apprentissage du ski sur un cycle (ARP : Conseil Départemental).
- Participer à la coordination et à l'organisation et valoriser les actions « Terres de Trails » (ARP : Conseil Départemental et CDOS).
Action concrète 4 - 2023-2024 : Relancer l'association Terre de Trails pour fédérer (accompagnement et mutualisation des moyens).

Objectif n°2 : Contribuer à la structuration de l'offre existante dans le respect des droits et des usagers

Actions :

- Veiller à l'information, à la sécurité des usagers des sports de nature et des maîtres d'ouvrage par un accompagnement (ARP : SDJES et Conseil Départemental).
- Faciliter la médiation et la résolution de conflits d'usages (ARP : SDJES et Conseil Départemental) :
Action concrète 2023-2024 : En partenariat avec le service « Aménagement-Espace Rural » :
- Soutenir et aider dans leur création les infrastructures des activités de pleine nature portées par les communes et leurs groupements (ARP : Conseil départemental-service Aménagement-Espace Rural) :
Action concrète 2023 - 2024 : programme annuel d'investissement.
- Mettre en place une réflexion par filière autour des sports de nature (ARP : CDOS) :
Action concrète 2023 : création des assises des APN et collaboration dans leur suivi.
- Actualiser les différents plans départementaux (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées, nautique, équestre et VTT) (ARP : Conseil Départemental).
- Répertoire et évaluer l'intégration de nouvelles pratiques et des sports émergents (ARP : CDOS).
- Optimiser le rôle de la commission des sports de nature au sein du CDOS (ARP : CDOS).

Orientation 2 : « Promouvoir le potentiel du tourisme sportif »

Préambule : Ces dernières années les tendances touristiques naissent et évoluent à vive allure. Le tourisme sportif, phénomène relativement récent, est apprécié et connaît un succès réel. Il permet d'attirer des visiteurs en toute saison. Aussi, notre Département souhaite se saisir de cette opportunité en développant les offres sur son territoire. Aujourd'hui, le touriste sportif se fixe un objectif original et inédit en donnant un sens à sa destination, en respectant l'environnement et en conjuguant notamment la visite de lieux naturels préservés et la pratique de sports accessibles. Les activités sportives sont l'un des piliers de l'économie locale d'un territoire à faible démographie et dans lequel le patrimoine naturel est préservé.

Objectif n°3 : Considérer le sport comme enjeu de développement touristique, économique, social et culturel

Actions :

Actions portées en partenariat avec l'ADT :

- Rapprocher le sport et le tourisme pour promouvoir un tourisme actif et sportif (ARP : Conseil Départemental) :
 - Action concrète 2023 - 2024 : intégration dans le schéma tourisme de la dimension sport.
- Intégrer les activités sportives dans les offres touristiques et identifier les offres de diversification disponibles au sein d'un même espace touristique (ARP : Conseil Départemental/ADT et CDOS) :
 - Action concrète : intégration dans le schéma tourisme de la dimension sport.
- Valoriser les activités existantes et améliorer l'accueil des pratiques sportives (ARP : Conseil Départemental) :
 - Action 1 : démocratisation de la pratique et préservation de la biodiversité
 - Action 2 : mise en place de stages résidentiels pour les jeunes
 - Action 3 : JOP 2024.
- Insérer l'offre sportive dans un contexte général de vacances permettant d'accompagner et de diversifier les propositions (ARP : Conseil Départemental/ADT) :
 - Action concrète : nouveau schéma départemental pour une politique sportive concertée.
- Mettre en réseau le mouvement sportif et les collectivités territoriales pour développer le tourisme sportif (TS) et créer une stratégie commune (ARP : CDOS) :
 - Action concrète : Assises du Sport et APN et nouveau schéma départemental pour une politique sportive concertée.
- Accompagner le mouvement sportif dans la valorisation de notre patrimoine naturel et dans la promotion de leurs actions (ARP : CDOS).
- Communiquer pour valoriser les richesses touristiques et les activités sportives affichées et pour attirer de nouveaux touristes et pratiquants (ARP : Conseil Départemental/ADT).
- Alimenter l'image du territoire et fidéliser les touristes et locaux en proposant des événements sportifs moteurs et notamment écoresponsables (ARP : Conseil Départemental/ADT) :
 - Action concrète : « La bougeotte du sport ».
- Médiatiser la destination par l'organisation d'événements phares (ARP : Conseil Départemental).
- Valoriser les compétitions sportives du Territoire à vocation nationale et internationale (ARP : Conseil Départemental) :
 - Action concrète : plan de communication.
- Développer des actions autour de l'insertion par le sport (ARP : SDJES).

B- Le sport pour tous et partout

Trois orientations :

Orientation 1 : « Rendre accessible le sport ariégeois »

Préambule : La politique sportive en Ariège se singularise par la priorité donnée au sport pour tous avec un focus sur la jeunesse et les publics dits prioritaires. Il conviendrait de réduire les inégalités géographiques, individuelles, mais aussi entre disciplines sportives et d'inciter les jeunes à pratiquer un sport fédéral.

Objectif n°4 : Améliorer l'accessibilité géographique, économique et sociale

Actions :

- Promouvoir le dispositif de l'État : « Pass Sport », dispositifs locaux et de droit commun (ARP : SDJES)
- Soutenir des actions d'animation sportive en faveur des publics prioritaires : jeunes, personnes en situation de handicap (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète 2023-2024 : la caravane du sport Santé 2024 et le chèque sport.
- Mettre en place un partenariat entre les services du Conseil Départemental axé sur l'insertion des publics prioritaires (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète 2023-2024 : organisation de réunions transversales DSD, DAATE et DCSEP.
- Cibler les jeunes en difficultés sociales signalés par les acteurs sportifs de terrain pour leur proposer une offre sportive (ARP : CDOS). Partenariat CDOS/DSD – Chèque sport.
- Favoriser les transports pour les collèges et les écoles primaires : sorties scolaires aidées (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète 2023-2024 : mieux communiquer sur les sorties scolaires proposées et réalisées.
- Favoriser la communication sur les dispositifs d'aide à l'adhésion en club et le recours au Transport à la Demande (ARP : CDOS/BIJ) : La caravane du sport santé 2024 – Semaine du sport :
Action concrète : création et diffusion d'un guide de l'adhérent.

Objectif n° 5 : Accroître la pratique féminine et la mixité

Actions :

- Soutenir des actions de pratiques sportives en faveur des femmes et des mixités (ARP : Conseil Départemental + CDOS) :
Action concrète 1 : Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la féminisation et la mixité.
Action concrète 2 : inciter à la féminisation des dirigeants.

Orientation 2 : « Appréhender la dimension citoyenne du sport »

Préambule : Les associations sportives et les activités physiques et sportives constituent un levier efficace au service de la cohésion sociale et de l'égalité des territoires.

Le sport ariégeois doit contribuer au développement du tissu social du département et être un vecteur

d'intégration économique, sociale, de mixité des genres et des générations et d'épanouissement individuel et collectif.

Objectif n°6 : Favoriser la pratique sportive des jeunes

Actions :

- Conforter les financements vers les actions des écoles de sport pour les jeunes de moins de 18 ans (ARP : Conseil Départemental).
- Encourager l'engagement des jeunes et les préparer à la citoyenneté en devenant acteurs du monde sportif :
 - Action 1 : prise de responsabilité, parrainage, organisation de manifestations... en s'inspirant des modèles existants (ARP : CDOS).
 - Action 2 : Soutenir financièrement des parcours éducatifs sportifs dans le cadre du temps périscolaire (ARP : Conseil Départemental).
 - Action 3 : Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la jeunesse (ARP : Conseil Départemental).
 - Action 4 : Favoriser les interactions avec les COFIL Politiques éducatives sur les territoires (ARP : Conseil Départemental).
 - Action 5 :
- Encourager le lien entre le milieu scolaire et le mouvement sportif (ARP : CDOS – SDJES – CD).

Objectif n°7 : Favoriser la pratique sportive dans les territoires comme vecteur de citoyenneté

Actions :

- Développer les activités sportives comme vecteur d'intégration dans les zones très rurales (ARP : Conseil Départemental et CDOS) :
 - Action concrète 2023 - 2024 : la caravane du sport santé 2024 dans le cadre des JOP Paris 2024.
- Participer au financement des actions sportives, au bénéfice des territoires, dans lesquels les habitants sont les plus éloignés de la pratique (Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville et **zones rurales** (ARP : SDJES et Conseil départemental).
- Participer aux diagnostics, aux enjeux et aux objectifs opérationnels dans le cadre des contrats de ville (ARP : SDJES).
- Accompagner les associations sportives locales, dans le cadre de l'appel à projets de la politique de la ville (ARP : SDJES).
- Accompagner les clubs pour la mise place des actions de prévention et de lutte contre les incivilités et les violences dans le sport et de lutte contre les addictions (ARP : SDJES).
- Améliorer l'accessibilité économique pour les jeunes issus de milieux défavorisés, faisant l'objet d'un suivi par les services sociaux du Conseil Départemental : accompagnement spécifique par le CDOS en lien avec les services sociaux du Département (ARP : CDOS).
- Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la citoyenneté (ARP : Conseil Départemental).
- Développer des sessions de formations et d'informations « Sport Campus 09 » concernant les valeurs du sport et de l'éthique

Orientation 3 : « Encourager les actions « sport-santé » et « bien-être »

Préambule : La promotion du sport-santé est devenue un enjeu majeur de santé publique. L'objectif est d'améliorer l'état de santé de la population en favorisant l'activité physique et sportive (APS) de chacun, au quotidien, avec ou sans pathologie. En effet, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la définition

de la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmitté. Il s'agit particulièrement de renforcer les modalités d'accès aux APS de populations ciblées et d'instaurer auprès de la population générale le principe d'un parcours d'activité physique comme élément essentiel du quotidien.

Objectif n°8 : Promouvoir la santé et le bien-être par l'activité physique et sportive (APS)

Actions :

- Remettre les ariégeois en mouvement sur le territoire en permettant le déploiement des pratiques adaptées, accessibles et encadrées (ARP : SDJES et Conseil Départemental) au travers du déploiement de Maison Sport Santé (MSS), de l'annuaire de recensement, notamment.
- Accroître la pratique d'APS pour le grand public (ARP : SDJES et Conseil Départemental) et s'inscrire dans une perspective d'héritage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (ARP : CDOS) :
Action concrète 2023 - 2024 : la caravane du sport santé 2023 - 2024 dans le cadre des JOP Paris 2024.
- Accompagner le mouvement sportif pour faciliter la pratique d'APS aux personnes qui en sont éloignées, notamment les jeunes et les plus de 60 ans, et leur proposer une activité sportive, quels que soient leur condition physique et leur état de santé (ARP : Conseil Départemental – SDJES) :
Action concrète : Faire appel aux comités départementaux, notamment à l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP), à l'Éducation Physique et de gymnastique Volontaire (EPGV), à l'Handisport, au Sport Adapté et de Sport pour Tous.
- Soutenir des projets locaux ayant une réelle plus-value « santé » auprès de personnes éloignées de la pratique dans le cadre des contrats de villes et de territoires (ARP : SDJES) :
Actions sport – santé :
Action 1 : Promouvoir les labels « sport-Santé » auprès des associations sportives œuvrant dans ce domaine et auprès des collectivités territoriales par une information et un accompagnement des élus et des professionnels en demande (ARP : SDJES).
Action 2 : Inciter les structures à se référencer via la plateforme numérique régionale, pour promouvoir leurs activités (ARP : SDJES).
Action 3 : Accompagner les structures qui le souhaitent à s'organiser en Maison Sport Santé (ARP : À définir).
Action 4 : Lutter contre l'obésité par le sport en milieu scolaire (primaires et collèges) : journées de sensibilisation (ARP : Conseil Départemental/UNSS/USEP).
- Accompagner les structures dans la promotion des APS au travail (ARP : À définir).
Action concrète : l'accompagnement par la mise en réseau.
- Mettre en relation les acteurs du sport- santé et les entreprises (ARP : À définir).

C- Les équipements sportifs

Orientation : « Identifier l'offre actuelle...pour préparer demain »

Préambule : Les équipements sportifs, espaces et sites de pratiques ont des implications fortes dans les domaines les plus variés : sport, loisirs, tourisme, enseignement, insertion et cohésion sociale, économie, santé, aménagement du territoire. Ils sont essentiels pour le développement du sport et ont une incidence directe sur la qualité des pratiques et leur gestion.

Objectif n°9 : Optimiser le parc existant, le plein emploi des installations

Actions :

- Inciter les établissements scolaires du premier et second degré à ouvrir leurs installations aux associations locales pour les écoles de sport via un conventionnement type avec les collèges et favoriser l'optimisation de l'usage des équipements communaux ou intercommunaux en faveur des collégiens (ARP : Conseil Départemental).
Action concrète 2023-2024 : recenser les installations utilisées par les élèves du premier et du second degré et les carences en équipements sportifs.
- Favoriser la participation du mouvement sportif dans les instances consultatives des territoires porteurs d'équipements. (ARP : CDOS).
- Affiner les critères d'intervention et préconiser à la collectivité sollicitant un financement en investissement auprès du Conseil Départemental d'instaurer une consultation des équipements au sein de laquelle soient représentés les membres des associations utilisatrices (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète : Consulter l'avis du monde sportif.

Objectif n°10 : Diagnostiquer les besoins pour anticiper l'avenir : réaliser un schéma directeur des équipements sportifs du département

Actions :

- Réaliser le schéma directeur des équipements pour chaque discipline au niveau du département **en 2023** en lien avec la plateforme de l'État (ARP : CDOS- SDJES - CD).
- Conformément à l'étude menée par le CDOS en 2023, réaliser une cartographie de l'existant (niveau de vétusté ou d'excellence, taux d'occupation) et des besoins en concertation avec les Comités sportifs départementaux (outil de décision à l'investissement Photographie d'aujourd'hui et perspectives dans 10 ans) (ARP : DRAJES, Conseil Départemental/Communautés de Communes/Communautés d'agglomérations).
- Participer au financement des équipements sportifs structurants ou de proximité, notamment au sein des Quartiers Politique de la Ville ou des Zones de Revitalisations Rurales, à partir du moment où un constat de besoins est apporté (ARP : Préfecture, SDJES et Conseil Départemental).

D- Le monde sportif

Trois orientations :

Orientation 1 : « Valoriser les bénévoles pour les accompagner »

Préambule : Les acteurs bénévoles, dont l'action est primordiale mais souvent insuffisamment reconnue sont de plus en plus à la tête de « petites entreprises » avec des préoccupations touchant à la gestion des relations humaines, au suivi comptable et aux difficultés financières. Le domaine du sport demande aux dirigeants et encadrants bénévoles des compétences et des efforts de plus en plus poussés.

Objectif n°11 : Accompagner la formation technique des bénévoles (dirigeants, arbitres, entraîneurs, etc.)

Actions :

- Mettre en place un programme de formations/actions transversales et complémentaires aux formations fédérales (ARP : CDOS).
- Accompagner les associations à la saisie en ligne des demandes de subventions DU Conseil Départemental (ARP : Conseil Départemental).
- Soutenir les actions de formations au bénéfice des entraîneurs, jeunes bénévoles, officiels et dirigeants en agissant en partenariat avec le Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles (ARP : SDJES et Conseil Départemental).
- Inciter les comités départementaux dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur de la formation (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète 2023 : révisions des critères du Conseil Départemental.
- Accompagner l'élaboration de projets sportifs pour une olympiade grâce au Projet Sportif Pluriannuel partagé (ARP : Conseil Départemental et CDOS).

Objectif n°12 : Accompagner la formation des sportifs

Actions :

- Une rencontre annuelle sera organisée entre l'État, le Conseil Départemental et l'ensemble des comités départementaux.
- Accompagner des actions de formation des sportifs (suivi technique ponctuel) (ARP :).
- Accompagner les comités départementaux pour le développement d'une offre de services mutualisée au bénéfice des clubs (ARP : CDOS).
- Encourager la mise en place de stages sportifs (ARP : CDOS).
- Réviser les critères d'aides aux clubs en les incitant à la qualification de la formation (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète : révision des critères.

Orientation 2 : « Aider à la montée en compétences et à la qualification du sport ariégeois », des bénévoles et des professionnels

Préambule : L'emploi sportif se caractérise bien souvent par un périmètre flou, avec plusieurs branches professionnelles. Ainsi, il se trouve à l'intersection d'autres domaines tels que la santé, le tourisme, la vente ou encore l'organisation d'événement.

Les champs d'interventions des salariés sportifs sont également très différents et peuvent être liés directement à la pratique sportive, à la gestion d'équipements et d'infrastructures voire à visée commerciale.

Objectif n°13 : Contribuer au développement de l'emploi sportif non marchand : création maîtrisée

Actions :

- Optimiser les moyens pour contribuer à l'emploi sportif en prenant en compte l'encadrement par des acteurs diplômés dans l'attribution des aides accordées aux clubs et comités départementaux (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète 2023 : révision des critères du Conseil Départemental.
- Inciter à la mutualisation des compétences et des emplois dès lors que les diplômés le permettent (ARP : SDJES et Conseil Départemental).
- Mise en place de temps de rencontres et de formations communes accessibles au plus grand nombre (ARP : CDOS).
- Participer, avec les groupements d'employeurs intervenant dans le secteur du sport (GEOCC), à l'étude de la faisabilité liée à une embauche (ARP : SDJES).
- Accompagner, de manière personnalisée, les demandeurs pour permettre un accès à un emploi de qualité à l'aide des outils et des dispositifs existants (ARP : SDJES).

Objectif n°14 : Contribuer au développement de l'emploi sportif : pérennisation et consolidation

Actions :

- Participer au financement indirect des emplois sportifs par l'aide financière à la réalisation des actions techniques (ARP : SDJES).
- Contribuer au financement des comités pour le développement d'une offre de services au bénéfice des clubs en incitant à la mutualisation des emplois (groupements d'employeurs), quand cela est possible, (ARP : SDJES et Conseil Départemental).

Orientation 3 : « Encourager et valoriser la performance sportive en Ariège »

Préambule : L'excellence sportive et le sport professionnel doivent affirmer leur implication dans le mouvement sportif du département, afin qu'au-delà de l'exemplarité liée à leurs résultats, ils puissent mettre à disposition leurs ressources et compétences pour irriguer le département, soutenir l'activité des clubs et participer au rayonnement de l'Ariège.

Il existe trois listes de sportifs reconnus par l'État : les sportifs de haut niveau, les sportifs espoirs et les partenaires d'entraînement. Les listes des sportifs sont arrêtées pour une année par le Ministre chargé des sports, sur proposition des directeurs techniques nationaux placés auprès des fédérations concernées. Une

quatrième catégorie existe en Ariège, « Génération Sport 09 », à l'initiative du Conseil Départemental, répertoriant les jeunes sportifs ariégeois détectés et ayant un potentiel reconnu par l'équipe technique du Comité Départemental.

Sportifs « Avenir 09 » aidés par le Conseil Départemental de 2019 à 2023 :

SPORTIF « Avenir 09 »	2020	2021	2022	2023
TOTAL	33	21	60	49
SPORTIFS INSCRITS EN CENTRE DE FORMATION	8	4	3	11
SPORTIFS DE BON NIVEAU – PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE	13	8	47	18
SPORTIFS INSCRITS DANS LE PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL	/	/	/	7
SPORTIFS INSCRITS SUR LISTE MINISTERIELLE ESPOIRS DU MINISTERE JEUNESSE ET SPORT	9	5	6	5
INSCRIT SUR LISTE MINISTERIELLE SPORTIF DE HAUT NIVEAU DU MINISTERE JEUNESSE ET SPORT	3	4	4	8

Pour information les sportifs ariégeois sur les listes ministérielles :

Ministère chargé des sports	2020	2021	2022	2023
Collectifs nationaux	6	4	8	9
Relève	5	6	3	2
Espoirs	12	9	7	7
Elite	4	2	4	4
Senior	1	4	2	5
Arbitres et juges sportifs de haut niveau	/	/	2	1
Reconversion	/	/	/	1
Total	28	25	26	29

Les sports concernés en **2023** sont les suivants : ski, football, pentathlon moderne, savate, parachutisme, vol en planeur, pelote basque, cyclisme, judo, équitation, tir, volleyball, sport de boules et tennis.

Objectif n°15 : Utiliser la prise en compte de la performance sportive, comme moteur des disciplines et vitrine du département

Actions :

- Valoriser l'engagement des jeunes sportifs « Génération Sport » (ARP : Conseil Départemental) :
Action concrète : nouveaux critères 2023.
- Favoriser la complémentarité des rencontres festives autour des performances et de l'engagement sportif bénévole (ARP : CDOS).
- Aider les sections sportives scolaires (ARP : Conseil Départemental) :
Action 1 2023 -2024 : Mettre en mouvement le sport scolaire comme « antichambre » du sport de haut niveau.
Action 2 2023 -2024 : Valoriser et suivre le parcours des jeunes sportifs par la mise en place d'évaluations – Assises du sport.
- Inciter les comités concernés dans leur Projet Sportif Pluriannuel (PSP) à prévoir des actions en faveur

- de la performance (ARP : Conseil Départemental).
- Valoriser les équipes départementales (ARP : Conseil Départemental).
 - Accompagner les équipes qui se regroupent et soutenir leurs initiatives (ARP : Conseil Départemental).
 - Accompagner les porteurs de projets d'excellence sportive (ARP : À définir).

Objectif n°16 : Accompagner les sportifs listés dans leur démarche vers l'excellence sportive jusqu'à la phase de reconversion

Actions :

- Soutenir les sportifs ambassadeurs qui valorisent l'image du Département :
Action concrète 2023-2024 : passer un contrat avec les sportifs de Haut-Niveau pour qu'ils soient présents aux évènements sportifs locaux (ARP : Conseil Départemental).
- Aider financièrement le Centre Médico-Sportif (CMS) dans le cadre des sections sportives (ARP : Conseil Départemental).
- Aider à l'organisation des stages sportifs de sélection départementale par la mise en place de critères et d'une bonification (ARP : Conseil Départemental).

Bilan et évaluations du schéma 2023 – 2028

Ce document de référence représente une réelle démarche partenariale qui a vocation à être vivante et évolutive. Il pourra être décliné en fiches actions-résultats ayant vocation à alimenter les évaluations intermédiaires.

En 2024, il s'agira de mener une autocritique et d'établir un bilan des actions menées dans le cadre des JOP Paris 2024.

En 2026, l'objectif sera notamment d'évaluer :

- les priorités dans les actions ;
- l'échéancier ;
- le financement ;
- la pertinence des actions,

Ce qui permettra de clarifier, d'enrichir et/ou redéfinir les objectifs et les actions des orientations définies dans le présent schéma sport.

Ces évaluations n'auront de sens que si elles sont articulées et structurées au regard des thèmes et des orientations définis et partagés par l'ensemble des partenaires.

Fait à Foix, le

Le Préfet de l'Ariège,

La Présidente du Conseil départemental,

Simon BERTOUX.

Christine TEQUI.

**Le Président
du Comité Départemental Olympique et Sportif,**

Marc DELAY